

reposit peut-être sur un ensemble complexe d'intérêts liés à la politique, à l'économie, à la sécurité et au développement, mais il y a certainement place pour les droits de l'homme dans cet ensemble.

L'efficacité de nos démarches privées en ce qui a trait au respect des droits de l'homme dépendra des relations générales du Canada avec le pays concerné. Par ailleurs, le respect dont font preuve les gouvernements des autres pays à l'égard des droits et des libertés de leurs citoyens restera un facteur crucial dans l'évolution générale de nos relations avec ces pays. La protection et la promotion des droits de l'homme à l'échelon international ne sont pas des ornements moralisateurs que l'on parade sur la scène internationale. Ce sont des composantes essentielles de l'amélioration des relations entre les États et du maintien de la paix. Nous espérons que vous profiterez de l'occasion que vous offre la revue de notre politique extérieure pour nous conseiller sur la façon dont nous pourrions le mieux concrétiser ces composantes.

En bref, notre gouvernement croit que la dignité et la valeur inhérentes à chaque être humain doivent trouver un écho important en politique étrangère. Nous savons fort bien que ni le Canada ni le reste du monde ne sont idylliques, mais nous savons également que ce n'est pas en tournant le dos à la souffrance ou à l'inhumanité des hommes que nous pourrons réaliser des progrès sensibles. Nous savons enfin que la préservation et la valorisation de la liberté dans le monde doivent occuper une place centrale, et non périphérique, dans notre politique extérieure. C'est là un vœu du peuple canadien que nous entendons concrétiser.